



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 12

Mercredi 25 mars 2020

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Champoz

Coronavirus

Fermeture de l'administration communale

En raison de l'épidémie de Coronavirus et des différentes mesures prises par le Conseil fédéral, l'administration communale restera fermée jusqu'à nouvel avis.

Vous pouvez nous atteindre par téléphone au 032 492 12 88 ou au 079 247 38 62 ou par e-mail: admin.champoz@bluewin.ch.

Merci pour votre compréhension.

Champoz, le 19 mars 2020

Le Conseil communal

Nous offrons

Vous travaillez avec une équipe motivée et bénéficiez des conditions prévues par la législation cantonale.

Date d'entrée en fonction: 1^{er} août 2020

Contact

Merci de contacter M^{me} Anne-José Girod au 078 909 39 77, pour tous renseignements.

Toute personne étant intéressée, peut faire parvenir au Bureau communal, Les Grands Clos 19, 2735 Champoz ou par email: admin.champoz@bluewin.ch, sa postulation munie de tous les documents nécessaires jusqu'au 8 avril 2020.

Champoz, le 23 mars 2020

Le Conseil communal



Belprahon

Commande de bois de feu

Le délai pour les commandes de bois est fixé au **jeudi 9 avril 2020**. Les commandes peuvent se faire par courriel à l'adresse secretariat@belprahon.ch ou par téléphone 032 493 48 27 (secrétariat) ou 079 408 43 14 (maire). Les prix sont les suivants:

Prix par stère:

- Fr. 90.- « Réservoir »
- Fr. 75.- « Raimeux »
- Fr. 110.- livré scié
- Fr. 120.- bois sec livré scié

Belprahon, le 18 mars 2020

Le Conseil communal

Election complémentaire d'un/e conseiller/ère communal/e – Annulation

Suite à la décision du Conseil fédéral d'annuler la votation populaire du 17 mai 2020, le Conseil communal de Belprahon annule également l'élection complémentaire d'un/e conseiller/ère communal/e, prévue à la même date. Cette élection sera reportée à une date ultérieure.

Belprahon, le 25 mars 2020

Le Conseil communal

Introduction des bons de garde

A partir du 1^{er} août 2020, la commune de Belprahon passera au système des bons de garde dans le domaine de l'accueil extrafamilial des enfants. Les parents concernés par ce nouveau système peuvent obtenir des informations auprès de l'administration communale au 032 493 48 27 ou par mail à secretariat@belprahon.ch ou caisse@belprahon.ch. Vous trouverez également des informations ainsi que la marche à suivre pour l'obtention des bons sur le site internet de la commune (www.belprahon.ch).

Belprahon, le 25 mars 2020

Le Conseil communal

Mise au concours

La Commune Mixte de Champoz met au concours le poste suivant:

Directeur/directrice de l'école 5 à 10 %

Lieu de travail: Ecole primaire Champoz ou à domicile

Tâches

- est responsable de la conduite et du développement de l'entité en termes de pédagogie.
- garantit le bon fonctionnement de l'établissement et le respect des processus administratifs et organisationnels.
- est responsable du maintien et du développement de la qualité des prestations d'enseignement et d'encadrement dispensées par le corps enseignant aux élèves.
- soutient le corps enseignant dans son travail pédagogique.
- s'engage en faveur d'un climat de travail convivial au sein de l'entité scolaire.
- collaborer avec le Conseil communal de Champoz.

Profil

Disposant d'un titre de formation pédagogique reconnu par le canton de Berne, vous bénéficiez également d'une formation attestée dans le domaine de la direction d'institution.

Vous disposez de capacités à développer une vision stratégique et avez une solide expérience dans la gestion administrative, les ressources humaines et l'organisation. Proactif et autonome, vous dirigez une petite équipe de deux enseignantes.

Disposant d'excellentes capacités d'écoute et de communication, vous travaillez volontiers en collaboration avec de nombreux partenaires. Vous êtes capable de gérer des conflits ainsi que de gérer les urgences et de prioriser les tâches.

**Validation de vos avis sur
la plateforme: lundi 14h**



Court

Erratum

Avis de construction

L'avis de construction publié dans la feuille officielle du 18 mars 2020 contenait deux erreurs (ligne « Emplacement »). Le présent avis annule et remplace celui du 18 mars 2020.

Requérant: Bachir Allaf, rue de Mévilier 8, 2738 Court

Propriétaires: Marguerite et Bachir Allaf, rue de Mévilier 8, 2738 Court

Auteur du projet: ECE SA, rue Centrale 1, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle N° 1427, au lieu-dit « Rue de Mévilier 8 », 2738 Court

Projet: remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau splittée et pose de capteurs solaires photovoltaïques supplémentaires.

Dimension: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 avril 2020 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 25 mars 2020

Municipalité de Court, administration municipale

Avis de construction

Requérante: Thérèse Bueche, rue de la Cure 4, 2738 Court

Propriétaire: idem requérante

Auteur du projet: Raymond Heyer, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte

Emplacement: parcelle N° 192, au lieu-dit « Rue de la Cure 4 », 2738 Court

Projet: remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau splittée (pose contre la façade Est du local de chauffage existant)

Dimension: selon plan déposé

Zone d'affectation : village ancien

Patrimoine : objet digne de conservation, objet C

Dépôt de la demande, avec plan, **jusqu'au 24 avril 2020 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 25 mars 2020

Municipalité de Court, administration municipale



Crémines

Avis de construction

Requérants : Cavallin Ruth et Roberto, Rue des Courtils 208, 2746 Crémines.

Emplacement : parcelle N° 301, Rue des Courtils 208.

Projet : remplacement du chauffage à mazout actuel par une pompe à chaleur air-eau extérieure.

Dimensions : selon plans déposés.

Genre de construction : selon plans déposés.

Zone : H.

Dépôt de la demande, avec plans **jusqu'au 24 avril 2020 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Crémines durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En raison de l'épidémie du coronavirus (Covid-19), tous les dossiers en dépôt public peuvent être consultés uniquement sur rendez-vous, tél. 032 499 95 42.

Crémines, le 25 mars 2020

Secrétariat communal



Grandval

Covid-19 – Mesures

A la suite des nouvelles informations transmises par le Conseil fédéral, le secrétariat municipal est fermé jusqu'à nouvel avis. Vous pourrez tout de même contacter le secrétariat du lundi au jeudi par téléphone aux numéros suivants : 032 499 95 55 et 079 729 56 89 ou par e-mail à secretariat@grandval.ch. La déchetterie est également fermée durant cette période.

Grandval, le 25 mars 2020

Le Conseil municipal

Bons de garde

A partir d'avril 2020, tous les parents de Grandval pourront solliciter des bons de garde pour les places en crèche ou en famille d'accueil pour l'année scolaire 2020/2021.

La municipalité de Grandval a introduit un système sans contingentement. Cela signifie que les parents qui remplissent les conditions édictées par le Canton quant à leur taux d'activité et à leur revenu auront droit à un bon de garde.

Marche à suivre pour les parents :

1. S'assurer d'avoir une place en crèche

La crèche doit avoir adhéré au système des bons de garde et avoir des places libres à disposition.

2. Création d'un BE-Login

Il s'agit du même login cantonal que pour remplir sa déclaration d'impôt en ligne. Pour toute question à ce sujet, consulter le site BE-Login.

3. Demande d'un bon de garde à la municipalité de Grandval

Les étapes 1 et 3 se font en ligne via le portail « kiBon » (www.kibon.ch) du canton de Berne qui est prévu pour avril 2020.

Pour de plus amples information au sujet de ce système, vous pouvez vous rendre sur le portail Famille du canton de Berne (www.be.ch/famille).

En cas de questions, les personnes concernées peuvent contacter le secrétariat par téléphone au 032 499 95 55 ou par e-mail à secretariat@grandval.ch.

Grandval, le 25 mars 2020

Le Conseil municipal



Loveresse

Avis de construction

Requérants : Madame et Monsieur Boegli Debora et Mathias, Rue du Clos 2, 2732 Loveresse.

Auteurs du projet : Swiss-solartech, Rue de la Chaux 16, 2345 Les Breuleux, Boegli Mathias.

Emplacement : parcelle N° 523, Rue du Clos 2 et 2a, commune de Loveresse.

Projet : pose de panneaux photovoltaïques sur la balustrade du balcon côté sud de l'habitation 2, bardage en bois des parois du garage 2a.

Dérogation : Art. 414, al. 6 RCC (panneaux photovoltaïques).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : zone d'habitation H2a.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 avril 2020 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Pour la consultation du dossier, en raison de la situation spéciale du Coronavirus et de la fermeture du bureau communal, il est demandé que les personnes prennent préalablement rendez-vous au tél. 032 481 26 86.

Loveresse, le 17 mars 2020

Conseil communal

Bons de garde

A partir d'avril 2020, tous les parents de Loveresse pourront solliciter des bons de garde pour les places en crèche ou en famille d'accueil pour l'année scolaire 2020/2021.

La commune de Loveresse a introduit un système sans contingentement.

Cela signifie que les parents qui remplissent les conditions édictées par le canton quant à leur taux d'activité et à leur revenu auront droit à un bon de garde.

Marche à suivre pour les parents :

1. S'assurer d'avoir une place en crèche

La crèche doit avoir adhéré au système des bons de garde et avoir des places libres à disposition.

2. Création d'un BE-Login

Il s'agit du même login cantonal que pour remplir sa déclaration d'impôts en ligne. Pour toute question à ce sujet, consulter le site BE-Login.

3. Demande d'un bon de garde à la commune de Loveresse

Les étapes 1 et 3 se font en ligne via le portail « ki-Bon » du canton de Berne qui est prévu pour avril 2020.

Pour de plus amples informations au sujet de ce système, veuillez vous rendre sur le portail Famille de la DSSI (www.be.ch/famille).

En cas de questions, les personnes concernées peuvent obtenir des informations auprès de la secrétaire communale, M^{me} Viviane Sprunger, au 032 481 26 86 ou par e-mail à admin.loveresse@bluewin.ch.

Loveresse, le 19 mars 2020

Conseil communal

Informations communales

Coronavirus

Au vu des mesures prises suite au Coronavirus, l'administration communale a été fermée et ce jusqu'à nouvel avis.

Vous pouvez cependant continuer de nous joindre par téléphone au 032 481 26 86 durant les heures d'ouverture habituelles, soit les mardis et les jeudis de 17 h à 19 h ou par e-mail à l'adresse : admin.loveresse@bluewin.ch.

Les documents déposés publiquement (demandes de permis de construire par exemple) peuvent être consultés sur rendez-vous. Les personnes intéressées à consulter un dossier sont priées de prendre contact avec le bureau communal par téléphone ou par courriel.

Si des personnes rencontrent des problèmes pour s'approvisionner ou d'autres soucis, elles peuvent contacter les numéros de téléphone suivants : 032 481 26 86 ou 076 581 17 78.

Permis de construire

Un permis de construire a été octroyé par le conseil communal à M^{me} et M. Siegenthaler Marianne et Stefan pour la construction d'une maison familiale sur la parcelle N° 788, au lieu-dit Chemin du Verger 8.

Loveresse, le 19 mars 2020

Conseil communal



Moutier

Coronavirus (COVID-19) – Fermeture des lieux publics

En raison de la propagation du coronavirus (COVID-19), le Conseil municipal a décidé la fermeture des tous les lieux publics (places de jeux et préaux d'écoles notamment) jusqu'à nouvel avis.

Le Conseil municipal remercie la population de sa compréhension et de sa précieuse collaboration.

Moutier, le 18 mars 2020

Conseil municipal

Ordonnances

Ordonnance relative à la tarification de l'accueil extrafamilial (Centre de l'enfance et Service d'accueil en famille) / Ordonnance du Conseil municipal relative au Nouveau système de fonctionnement «Bons de garde» au sein du Centre de l'enfance et du Service d'accueil en famille

Dans le cadre des compétences qui lui ont été attribuées par le Législatif, le Conseil municipal, dans sa séance du 17 mars 2020, a arrêté l'Ordonnance relative à la tarification de l'accueil extrafamilial (Centre de l'enfance et Service d'accueil en famille) et de l'Ordonnance du Conseil municipal relative au Nouveau système de fonctionnement «Bons de garde» au sein du Centre de l'enfance et du Service d'accueil en famille.

Les documents peuvent être consultés à la Chancellerie municipale, sur rendez-vous uniquement (Tél. 032 494 11 11) ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application des articles 92 et ss de la Loi sur les communes du 16 mars 1998, un recours en matière communale peut être formé contre ces ordonnances. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé au Préfet du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 19 mars 2020

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Varrin Rémi, rue des Chênes 6, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 2054, rue des Chênes 6

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur aereau split

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 24 avril 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Vu la fermeture exceptionnelle de l'Administration communale (COVID-19), nous prions toutes les personnes désirant consulter ce dossier, de prendre contact au numéro de téléphone: 032 494 13 33.

Moutier, le 25 mars 2020

Services Techniques-Urbanisme

- 1) La halle de gymnastique a également été fermée dès le 17 mars 2020 et toutes les réservations ont été annulées jusqu'à nouvel ordre.
- 2) Les écoles étant actuellement fermées, le Conseil municipal a pris la décision d'interdire l'accès à la place de jeux afin d'éviter les regroupements.
- 3) La journée organisée pour les aînés, initialement prévue le 12 juin 2020 à la halle de gymnastique, est reportée au second semestre de cette année. La date sera communiquée dès que les mesures auront été levées.
- 4) Le fontainier ne procédera pas au relevé des compteurs d'eau durant le mois d'avril. Chaque propriétaire sera invité à relever lui-même son compteur et à retourner le coupon à l'administration communale. Un courrier parviendra aux propriétaires au début du mois d'avril.
- 5) Jusqu'à nouvel avis le Service social centre Orval sera ouvert uniquement par sa permanence téléphonique de Malleray (032 491 61 01) du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, par courrier postal et par courrier électronique.
- 6) En cas de besoin et pour toute question, les personnes à risques peuvent contacter M^{me} Virginie Heyer (079 458 71 53) qui est la personne de référence pour notre commune durant cette période de crise

Fermeture de la Combe Fabet

En raison de chutes d'arbres, la Combe-Fabet a été fermée avec effet immédiat. La réouverture est prévue dès que cette zone sera à nouveau sécurisée. La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'incident.

Tirs obligatoires

Depuis plusieurs années, les tireurs astreints de la localité sont invités à effectuer leurs tirs obligatoires au stand de tir de Champoz. Les dates sont les suivantes:

- Mercredi 3 juin 2020 de 18h à 19h30
- Samedi 20 juin 2020 de 9h30 à 11h
- Mercredi 19 août 2020 de 18h à 19h30

Plantation et taille des arbres, haies et buissons et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures jusqu'au 31 mai 2020. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes).

Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite. Pour le surplus, veuillez vous adresser à l'inspection des routes de l'Office des ponts et chaussées ou à la commune. Si les

présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Perrefitte, le 25 mars 2020

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérantes: Mesdames Martine Meyer et Lucie Gerber, Route de Mt-Soleil 12, 2610 St-Imier.

Auteur du projet: Arc Architecture sàrl, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelles N° 170 et 347, au lieu-dit: «Plaine Fin 16», Sornetan, commune de Petit-Val.

Projet: reconstruction du bâtiment après incendie avec la création de deux appartements, d'un studio et de trois garages, l'installation d'un chauffage central à bois déchiqueté, la pose d'un poêle à bois, l'installation de panneaux photovoltaïques et thermiques sur le pan Ouest, l'aménagement d'une place de stationnement en pavés filtrant à l'angle Nord-Ouest du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: CA.

Dérogations: art. 80 LR, 213, ch. 8, 415, ch. 6 et 212 (SVer) RCC.

Recensement architectural: ensemble bâti B.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 avril 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 mars 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Communication du Conseil

Coronavirus – fermeture de l'administration communale

Le Conseil communal a décidé de fermer les guichets de l'administration communale à partir du 17 mars et jusqu'à nouvel avis.

L'administration communale est toujours atteignable

- par téléphone au 032 484 94 70
- par courriel à admin@petitval.ch
- par courrier postal

Les dossiers en dépôt public peuvent être consultés sur rendez-vous préalable. Les personnes intéressées à consulter un dossier sont priées de prendre contact avec l'administration communale.

Pour le moment le cantonnier communal poursuit sa mission dans le terrain. Néanmoins, nous



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Coronavirus

Afin de respecter les ordres du Conseil fédéral en lien avec l'épidémie de coronavirus en Suisse, nous vous rappelons que le guichet de l'administration communale est fermé au public dès le 16 mars 2020.

De plus:

**Retrouvez la feuille officielle d'avis
du district de Moutier en version électronique
sur www.lasemaine.ch**

demandons à la population de ne pas entrer en contact avec lui si cela n'est pas nécessaire et dans tous les cas de respecter une distance de sécurité.

Coronavirus-Entraide

Un groupe d'entraide «Cov19 PetitVal Solidaire» a été créé sur WhatsApp par une habitante de Sornetan. Ce groupe est ouvert à chacun, que vous ayez besoin d'aide ou que vous soyez disposé à donner un peu de votre temps.

Vous pouvez vous adresser à l'administration communale qui vous transmettra les coordonnées pour intégrer le groupe.

Le Conseil communal invite la population à respecter les mesures de sécurité émises par le Conseil fédéral.

La santé publique est la priorité absolue.

En particulier, les personnes risquant de tomber gravement malade doivent être mieux protégées du nouveau coronavirus. Nous pouvons tous participer à cela en respectant les recommandations en vigueur:

- Garder ses distances.
- Se laver soigneusement les mains.
- Éviter les poignées de main.
- Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.
- En cas de fièvre et de toux, rester à la maison.
- Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences

Journée coup de balai

La journée coup de balai prévue le 18 avril 2020 est annulée et reportée en 2021.

Souboz, le 25 mars 2020

Conseil communal



Reconvilier

Le printemps arrive!

Tournée spéciale branches

A l'instar des années précédentes, la traditionnelle tournée de ramassage spéciale branches aura lieu lors de la semaine du 30 mars 2020 pour la commune de Reconvilier.

Nous rappelons à toutes les personnes intéressées par cette prestation qu'elles doivent s'inscrire au moyen du coupon d'inscription reçu, dans le tout-ménage distribué par Celtor SA, ou sur le site internet www.celtor.ch jusqu'au 26 mars 2020.

Reconvilier, le 18 mars 2020

Police administrative

Permis de construire récemment délivrés

Le Conseil municipal a octroyé les permis de construire suivants:

- à Chatelain Pascal pour la construction d'un couvert sur places de parc existantes à la Rue des Ouechettes 10, parcelle N° 1292
- à Coop Mineraloel AG pour le remplacement de l'affiche publicitaire non lumineuse par un écran plasma à la Rue du Bruye 65, parcelle N° 1628
- à Gerber Isabelle et Olivier pour le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur Air/Eau, élimination de la citerne à mazout existante au Chemin du Nord 5, parcelle N° 1568
- à Bouchat Jean-Michel pour le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur Air/Eau, élimination des citernes

à mazout existantes, isolation intérieure du bâtiment à La Fiose 1, parcelle N° 1184

- à Kocher Patricia et Boris pour la pose d'une pergola en aluminium avec lames orientables et fermeture par des stores sur terrasse existante aux Nouettes 4, parcelle N° 1368
- à Lehmann Liselotte et Fernand pour le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur à La Promenade 3, parcelle N° 1420
- à Broglie Anne et Nicolas pour la couverture de la terrasse existante à la Rue de Boron 16, parcelle N° 1212
- à De Giorgi Ophélie et Kaeser Alexandre pour le démontage de la cheminée, la pose d'une fenêtre en pente sur le pan Nord et sur le pan Ouest du toit sans changement d'affectation des combles, le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur et l'élimination de la citerne à mazout au Benevis 13, parcelle N° 1116

La Préfecture du Jura bernois a octroyé le permis de construire suivant:

- à Résidence Bellevue Reconvilier pour la construction d'un nouvel immeuble de 26 appartements avec parking souterrain de 16 places de stationnement, raccordement au réseau de chauffage à distance et pose de panneaux solaires sur le toit à Bellevue, parcelle N° 138

Reconvilier, le 25 mars 2020

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant: Kaser Denis, Les Molez 15, 2732 Reconvilier

Propriétaires: Kaser Christine et Denis, Les Molez 15, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Kaser Denis, Les Molez 15, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 1231, Les Molez 15

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, élimination de la citerne à mazout existante et démontage de la cheminée existante

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 24 avril 2020 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 25 mars 2020

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérants: Béguelin Nélida et Jean-Pierre, Rue de Bel-Air 33, 2732 Reconvilier

Propriétaires: Béguelin Nélida et Jean-Pierre, Rue de Bel-Air 33, 2732 Reconvilier

Auteurs du projet: Béguelin Nélida et Jean-Pierre, Rue de Bel-Air 33, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 904, Rue de Bel-Air 33

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, mise hors service de la citerne à mazout qui reste en place

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 24 avril 2020 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 25 mars 2020

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant: Béguelin Ferdinand, Route de Saules 22, 2732 Reconvilier

Propriétaire: Béguelin Ferdinand, Route de Saules 22, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Béguelin Ferdinand, Route de Saules 22, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 212, Route de Saules 22, 2732 Reconvilier

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, élimination de la citerne à mazout existante

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 24 avril 2020 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 25 mars 2020

Le secrétariat municipal

Epidémie de coronavirus

Mesures exceptionnelles

En raison de l'épidémie de coronavirus, les guichets de l'administration resteront fermés jusqu'à nouvel avis. Les employés restent atteignables par téléphone, courrier postal et courrier électronique. Des retards dans le traitement de certains dossiers ne sont pas à exclure.

Il est rappelé que les habitants doivent se conformer strictement aux directives émises par les autorités compétentes. Les personnes à risques ayant besoin d'aide pour des livraisons à domicile peuvent s'annoncer à l'administration au 032 482 73 73.

Reconvilier, le 25 mars 2020

Municipalité de Reconvilier

Ordonnance de la Crèche municipale

Conformément au Règlement du 16 décembre 2019 relatif à la crèche municipale de Reconvilier, le Conseil municipal a modifié l'Ordonnance de la Crèche municipale. L'ordonnance ainsi modifiée entrera en vigueur le 1^{er} août 2020 et peut être consultée au secrétariat municipal sur préavis au 032 482 73 73 et sur le site web de la Municipalité.

Un recours peut être formé contre cette ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Reconvilier, le 25 mars 2020

Le Conseil municipal

Ordonnance de l'école à journée continue

Conformément au Règlement du 11 juin 2018 relatif à l'école à journée continue de la Commune de Reconvilier, le Conseil municipal a modifié l'Ordonnance de l'école à journée continue. L'ordonnance ainsi modifiée entrera en vigueur le 1^{er} août 2020 et peut être consultée au secrétariat municipal sur préavis au 032 482 73 73 et sur le site web de la Municipalité.

Un recours peut être formé contre cette ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Reconvilier, le 25 mars 2020

Le Conseil municipal

Ordonnance tarifaire concernant l'assainissement

Conformément à l'article 28, alinéa 2, lettre b, du Règlement d'assainissement du 9 décembre 2013, le Conseil municipal a édicté l'Ordonnance tarifaire concernant l'assainissement. L'ordonnance ainsi édictée entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2019 et peut être consultée au secrétariat municipal sur préavis au 032 482 73 73 et sur le site web de la Municipalité.

Un recours peut être formé contre cette ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Reconvilier, le 25 mars 2020

Le Conseil municipal



Saicourt

Coronavirus – service d'entraide

En raison de l'épidémie de coronavirus (Covid-19) et suite aux annonces du Conseil fédéral et du Conseil-exécutif, le Conseil municipal tient à aider les citoyens qui seraient le plus en difficulté dans ce contexte.

Les mises en quarantaine et l'isolement imposés aux personnes à risque peuvent engendrer de nombreux problèmes, notamment d'approvisionnement.

Pour y remédier, le Conseil municipal a pris la décision de mettre sur pied un système d'échange de services de personne à personne.

Si vous faites partie de la population à risque et que vous avez besoin de services comme faire des achats ou vous procurer des médicaments, vous pouvez vous annoncer auprès de l'administration municipale par téléphone ou par e-mail :

032 481 24 03 – admin@saicourt.ch

Si vous ne faites pas partie d'un groupe à risque et que vous en avez la possibilité, nous vous invitons à vous annoncer auprès de l'administration municipale afin de proposer vos services.

Le Conseil municipal remercie d'ores et déjà les personnes qui s'annonceront pour donner un peu de leur temps pour la population à risque de notre commune.

Le Conseil municipal suit attentivement l'évolution de ce virus. Nous vous rappelons les mesures préconisées par l'Office fédéral de la santé publique et lançons un appel à toutes et à tous pour les respecter et mettre tout en œuvre afin

d'enrayer la propagation du coronavirus. Pensez aux autres en prenant soin de vous !

Le Fuet, le 17 mars 2020

Conseil municipal

Informations communales

Statistique des déchets

La statistique des déchets 2019 se présente comme suit: 79.60 tonnes d'ordures ménagères, 8.83 tonnes d'encombrants, 18.88 tonnes de verre, 21.24 tonnes de papier, 3.06 tonnes de balayage des routes, 6.29 tonnes de carton, 1.28 tonne d'aluminium/fer blanc, 125.19 tonnes de déchets compostables, 0.4 tonne d'huile minérale, 0.394 tonne de capsules Nespresso, 0.25 tonne de piles et 0.98 tonne de bois. Soit au total, 266.39 tonnes de déchets pour un montant de Fr. 31'640.65, soit Fr. 118.77/tonne.

Bibliobus

Dès le 16 mars 2020 et jusqu'à nouvel avis, le Bibliobus du l'UP jurassienne interrompt toutes ses tournées, ceci dans le cadre des mesures visant à limiter l'épidémie du coronavirus.

Tous les livres empruntés sont automatiquement prolongés jusqu'à la fin des mesures sanitaires.

Coronavirus

En raison de l'épidémie de coronavirus (Covid-19) et suite aux annonces du Conseil fédéral et du Conseil-exécutif, les rassemblements de personnes sont interdits.

Par conséquent, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes :

- fermeture de la halle de gymnastique Le Fuet dès le 17 mars 2020
- fermeture des places de sports de Saicourt et Le Fuet dès le 19 mars 2020
- fermeture des places de pique-nique dès le 19 mars 2020.

Ces mesures s'appliqueront jusqu'à nouvel avis.

Le Conseil municipal demande à la population de respecter scrupuleusement ces interdictions.

Le Fuet, le 25 mars 2020

Conseil municipal



Saules

Coronavirus

Fermeture du guichet communal

En raison de la pandémie due au coronavirus, le guichet de l'administration communale est fermé au public jusqu'à nouvel avis.

Le secrétariat communal est joignable le matin, du mardi au vendredi, au 032 481 38 28 ou par courriel à l'adresse communesaulles@bluewin.ch.

Les documents à transmettre à l'administration communale peuvent, comme jusqu'à présent, être déposés dans la boîte aux lettres « administration communale » qui se trouve sur le côté nord du bâtiment.

Saules, le 19 mars 2020

Conseil communal

Le printemps arrive, il est temps de débroussailler!

Tournée spéciale branches

La tournée de ramassage spéciale branches aura lieu à Saules dans la semaine du 30 mars au 3 avril. Pour rappel, les personnes intéressées par cette prestation doivent s'inscrire jusqu'au 26 mars

2020 au moyen du coupon reçu dans le tout-mé-nage distribué par Celtor SA ou sur le site internet www.celtor.ch.

Saules, le 19 mars 2020

Secrétariat communal



Sorvilier

Informations importantes

Fermeture du guichet

En raison de l'épidémie de Coronavirus, le guichet de l'administration est fermé jusqu'à nouvel avis. L'administration est atteignable par courriel à adm.sorvilier@bluewin.ch.

En cas d'urgence, vous pouvez atteindre le maire au 077 211 85 83.

Sorvilier, le 25 mars 2020

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérants : M. Claude-Alain Pignet, Champs la Clary 10a et M. Roland Gerber, Champs la Clary 10b, 2710 Tavannes.

Projet : remplacement de l'installation de chauffage à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau splittée des bâtiments Champs la Clary 10 a et b, parcelle N° 1629 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 avril 2020 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 18 mars 2020

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant : M. Charly Huguélet, Chemin de Beausite 11, 2710 Tavannes.

Projet : modification du projet de construction « après-coup » du bâtiment Chemin de Beausite 16 sis sur la parcelle N° 2104 en zone M3, soit l'habillage des naissances, des tuyaux de descentes, des gouttières et du câblage technique, ainsi que l'installation d'une cheminée en toiture.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 avril 2020 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 18 mars 2020

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant : M. Charly Huguélet, Chemin de Beausite 11, 2710 Tavannes.

Projet : modification du projet de construction du bâtiment Chemin de Beausite 16 sis sur la parcelle N° 2104 en zone M3, soit la modification des grilles d'aspiration de pompes à chaleur en façades Sud-

Est, la réduction de la longueur du bâtiment (façade Nord-Est reculée) et le prolongement de l'avant-toit en façade Nord-Est.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 avril 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 18 mars 2020

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérante: Enerplastic Sàrl, Grand-Rue 8, 2732 Reconvilier.

Auteurs du projet: Swiss Energy Technology Unit SA et Global Services B2B SA, Grand-Rue 8, 2732 Reconvilier.

Emplacement: parcelle N° 1883, au lieu-dit: «La Combe», commune de Tavannes.

Projet: construction d'une halle industrielle en structure métallique ouverte sur 3 côtés et implantation d'une installation de pyrogazéification de valorisation de matière avec installation de filtration et cogénération permettant la production d'électricité, aménagement d'une citerne à gaz enterrée de 2,4 m³ et pose de bennes pour le stockage de la matière.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A9 «Malvaux».

Dérogation: art. 25 LCFO.

Conformément à la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), la construction de l'installation projetée est soumise à une étude d'impact sur l'environnement (EIE). Le rapport d'impact peut être consulté en même temps que le dossier du projet durant la période de mise à l'enquête.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 avril 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 mars 2020.

La préfète: S. Niederhauser.



Valbirse

Avis de construction

Requérant(s)/Maître d'ouvrage: Clairette et Daniel Schnyder, Rue des Prés 22, 2735 Bévillard.

Auteur du projet: ECE SA, Bureau d'ingénieur-conseil CVS, Rue Centrale 1, 2740 Moutier.

Adresse du projet: BF 1058, Rue des Prés 22, 2735 Bévillard, commune de Valbirse.

Description du projet: remplacement des fenêtres, des portes et de la porte du garage (sans modification des ouvertures, ni de la couleur). Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau intérieure (prise et rejet d'air en façade). Suppression de la citerne à mazout.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions: H2.

Dépôt public: du 18 mars au 17 avril 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé-Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 10 mars 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage / Auteur du projet: Madame et Monsieur Andreza et Jorge Pedrosa, Rue des Prés 3, 2735 Bévillard.

Adresse du projet: BF 1005, Rue des Prés 3, 2735 Bévillard, commune de Valbirse.

Description du projet: pose d'une isolation périphérique blanche et bardeau gris clair en bas. Remplacement des volets par des stores gris foncé sur toutes les fenêtres et les portes. Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure côté Sud. Ouverture d'une fenêtre en façade Sud. Pose de panneaux solaires en toiture. Pose d'une serre de jardin avec récupération d'eau de pluie côté Nord. Pose de brise-vues 180x180 cm à 60 cm de la limite sur 16 m côté Ouest, sur 3 m côté Nord et sur 12 m côté Sud-ouest. Pose d'un treillis de 1 m de haut à la limite de la parcelle Ouest et Sud de la maison.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions: H2.

Dépôt public: du 18 mars au 17 avril 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé-Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 10 mars 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé-Charpillot 2, 2735 Bévillard.

Emplacement: parcelle N° 1079, au lieu-dit: «Rue du Collège 8b», Malleray, commune de Valbirse.

Projet: installation provisoire pour une durée maximale de 5 ans de 20 containers métalliques pour l'école à journée continue (EJC) avec un couvert en bois, installation de pompes à chaleur en toiture et aménagement d'une place en bitume avec rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZUP E «Ecole secondaire sport».

Dérogation: art. 15 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 avril 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 mars 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Arrondissement des sépultures de Valbirse

Conformément à l'article 20 de l'ordonnance de l'arrondissement des sépultures de Valbirse, il est porté à la connaissance du public que les tombes suivantes seront prochainement nivelées:

Division adultes: 1 à 30 année 1966 à 1986

Division enfants: 252 à 291 année 1956 à 1975

Le délai de concession de ces tombes étant échue, les parents des personnes inhumées dans cette partie du cimetière sont invitées à enlever les monuments funéraires et les entourages d'ici le 31 juillet 2020, faute de quoi la commune mixte de Valbirse en disposera.

Pour d'éventuelles questions, veuillez vous adresser à M. Manuel Hennet, responsable des services techniques de Valbirse au 032 491 61 66.

Bévillard, le 5 février 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant(s)/Maître d'ouvrage: Madame Maître Line, Le Passage 27, 2735 Bévillard

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet: BF 98, Le Passage 27, 2735 Bévillard, Commune de Valbirse

Description du projet: Installation d'une pompe à chaleur air-eau splittée, à l'Ouest de la maison et installation solaire photovoltaïque sur un pan de toiture au Sud

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H3

Dérogation: Demande de dérogation pour le non-respect de la distance à la limite à l'Ouest, art. 44 du règlement de construction de Bévillard

Dépôt public: du 25 mars au 24 avril 2020 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 20 mars 2020

Commune mixte de Valbirse

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – me 8 h à 11 h et 14 h à 17 h

Jeudi 8 h à 11 h et 14 h à 18 h

Vendredi 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu – ma et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

Mercredi 14 h à 16 h

Jeudi 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaire

Lundi à jeudi de 7 h à 20 h

Vendredi de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Site internet

www.moutier.ch

Courriel

info@moutier.ch

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Service sécurité 032 494 11 29

Bâtiments/Urbanisme/
Travaux publics 032 494 13 33

Electricité/Eau/
Service de piquet 032 494 12 22

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 17h30 à 19h30
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c/o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande

Calendrier des parutions 2020

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	28	27	08.07.2020	mercredi	43	39	21.10.2020	mercredi
14	13	01.04.2020	mercredi	29	28	15.07.2020	mercredi	44	40	28.10.2020	mercredi
15	14	08.04.2020	mercredi	30		22.07.2020	SUPPRIME	45	41	04.11.2020	mercredi
16	15	16.04.2020	JEUDI	31		29.07.2020	SUPPRIME	46	42	11.11.2020	mercredi
17	16	22.04.2020	mercredi	32		05.08.2020	SUPPRIME	47	43	18.11.2020	mercredi
18	17	29.04.2020	mercredi	33	29	12.08.2020	mercredi	48	44	25.11.2020	mercredi
19	18	06.05.2020	mercredi	34	30	19.08.2020	mercredi	49	45	02.12.2020	mercredi
20	19	13.05.2020	mercredi	35	31	26.08.2020	mercredi	50	46	09.12.2020	mercredi
21	20	20.05.2020	mercredi	36	32	02.09.2020	mercredi	51	47	16.12.2020	mercredi
22	21	27.05.2020	mercredi	37	33	09.09.2020	mercredi	52	48	23.12.2020	mercredi
23	22	04.06.2020	JEUDI	38	34	16.09.2020	mercredi	53		30.12.2020	SUPPRIME
24	23	10.06.2020	mercredi	39	35	23.09.2020	mercredi				
25	24	17.06.2020	mercredi	40	36	30.09.2020	mercredi				
26	25	24.06.2020	mercredi	41	37	07.10.2020	mercredi				
27	26	01.07.2020	mercredi	42	38	14.10.2020	mercredi				